

Conseil d'administration du 23 juin 2026

Politique science ouverte 2026-2030	2026-07
Stratégie immobilière 2026-2031	2026-08
Réforme du cursus Ingénieur : organisation en majeures, mineures et complémentaires	2026-09
Engagement de principe dans les masters à Montpellier	2026-10
Désignation des 3 administrateurs de la filiale CASAS	2026-11
Délégation au Directeur général pour la fixation de certains tarifs	2026-12
Subvention Anim'Agro	2026-13
Plan d'actions sur le contrôle interne financier	2026-14
Fiabilisation de l'inventaire	2026-15
Prime C2 pour les enseignants-chercheurs : liste des fonctions concernées et leur valorisation	2026-16
Aménagement de trois forêts	2026-17
Modification des règlements des études du cursus Ingénieur	2026-18
Eméritats	2026-19 2026-20 2026-21 2026-22
Projet européen PROPICES et son financement	2026-23
Tarifs sur la formation	2026-24

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-07

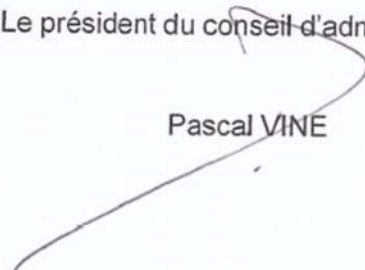
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve la politique science ouverte 2026-2030.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-08

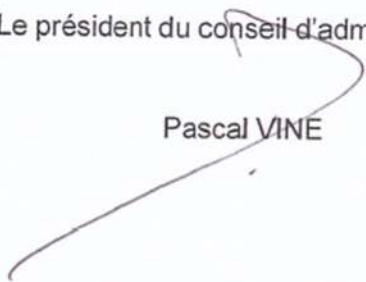
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les grandes orientations de la stratégie immobilière 2026-2031.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 19
Contre	:
Abstentions	: 8

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n°2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le conseil des enseignants du 4 juin 2026,

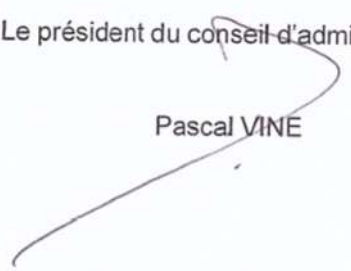
Vu le conseil des enseignants exceptionnel du 18 juin 2026,

Vu le conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 11 juin 2026,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le principe d'un programme de formation du cursus ingénieur structuré autour d'un socle commun, de majeures, mineures et complémentaires, qui sera lancé pour sa première année en septembre 2027.

Approuve la liste des 5 majeures suivantes (dont les libellés exacts sont susceptibles d'évoluer) : « systèmes agricoles », « systèmes forestiers », « systèmes semi-naturels », « systèmes alimentaires et biosourcés », « santé humaine ».

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-10

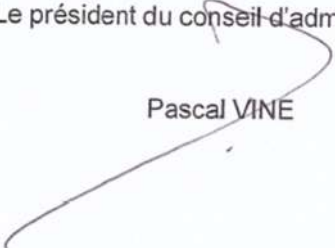
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,
Vu l'avis du conseil des enseignants du 7 mai 2026,

Sur proposition du directeur général,

Après avoir délibéré,

Autorise le Directeur général à engager les moyens relatifs aux masters dont les accréditations sont portées par l'Université de Montpellier, l'Université Paul Valéry et l'Institut Agro Montpellier pour la période 2027 – 2032 pour un volume de 3091 HeqTD selon la répartition ci-annexée, sous réserve de la disponibilité du service des enseignants-chercheurs et du respect de leurs obligations statutaires et de la reconnaissance par l'Université de Montpellier, l'Université Paul Valéry et l'Institut Agro Montpellier de l'engagement d'AgroParisTech dans ces masters.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Conseil d'administration Séance du 23 juin 2026

DELIBERATION 2026-11

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech, notamment ses articles 7 (alinéas 9 et 12) et 10 (alinéas 2 et 7)

Sur proposition du directeur général,

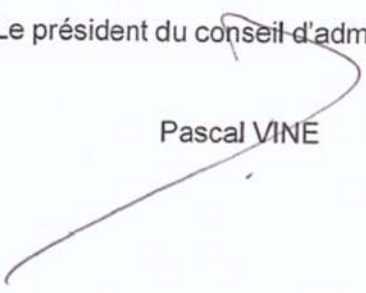
Approuve le renouvellement du mandat des représentants d'AgroParisTech au comité de pilotage et de gestion de Campus Agro SAS à l'issue de leur mandat actuel .

Les trois représentants sont :

- Le directeur de campus Agro Paris-Saclay
- La secrétaire générale adjointe
- Le directeur général d'AgroParisTech

Approuve que le mandat des représentants d'AgroParisTech dure quatre ans.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-12

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech, notamment ses articles 7 (alinéas 9 et 12) et 10 (alinéas 2 et 7)

Sur proposition du directeur général,

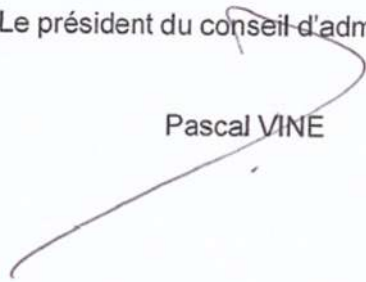
Approuve la délégation d'attribution au directeur général pour fixer les tarifs d'un montant unitaire inférieur à 2 000 € HT suivants :

- Le tarif des produits vendus par la ferme expérimentale de Grignon
- Le tarif pour l'accueil de colloques et d'évènements au sein des différents sites d'AgroParisTech

Le directeur général rendra compte au conseil d'administration, chaque année, des tarifs qu'il aura fixés.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-13

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

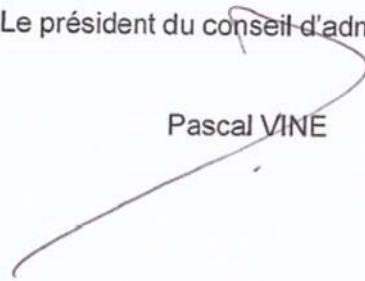
Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le versement de **7 800 €** à l'association Anim'Agro au titre de l'année 2026.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-14

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

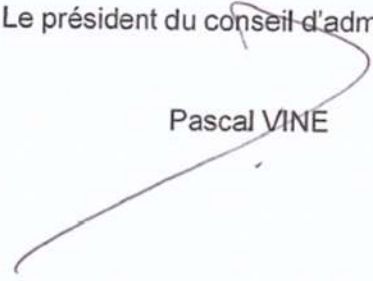
Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du directeur général,

Approuve le plan d'actions 2025 – 2026 associé aux cartographies des risques comptables et budgétaires 2025.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

Conseil d'administration Séance du 23 juin 2026

DELIBERATION 2026-15

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,
Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Sur proposition du directeur général,

- **Approuve**, à la suite de la présentation de l'agent comptable de la démarche pour fiabiliser le patrimoine immobilier et mobilier et conformément aux préconisations et travaux d'ajustement du haut de bilan présentés en séance par M. Chauveau (société P2N Invest), les corrections impactant les comptes de report à nouveau comme suit :

Compte 110 report à nouveau (solde créditeur) : 11 986 047,95 €

Compte 119 report à nouveau (solde débiteur) : 4 003 788,86 €

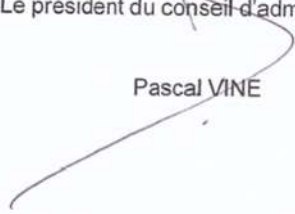
Le Conseil d'Administration autorise l'agent comptable à prendre les mesures nécessaires pour intégrer ces corrections comptables ainsi que les éventuels ajustements requis lors de l'intégration des corrections dans le système d'information.

- **Approuve** la démarche de fiabilisation de l'inventaire et les propositions de sorties d'immobilisations (1 868 fiches pour une valeur de 22,9 M€).

Ces corrections seront effectuées sur l'exercice 2026.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026

DELIBERATION 2026-16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2022-1166 du 22 août 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture

Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 4 juin 2026,

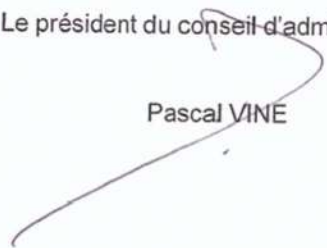
Sur proposition du directeur général,

Approuve la liste des fonctions éligibles à l'indemnité de fonctions et responsabilités, ainsi que les montants de l'indemnité annuelle à compter du 1^{er} septembre 2026 tel que prévu ci-dessous :

Groupe de fonctions	Fonctions	Nombre de point
Groupe 3 Fonctions de direction	Directeur général adjoint	120
Groupe 2 Responsabilités supérieures	Présidents de département	60
	Vice-présidents de département (3 maximum par département sauf exception)	30
	Directeur de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique	60
	Directeur adjoint de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique	40
	Directeur de la formation	60
	Directeur adjoint de la formation	40
	Chef du service de la formation initiale	30
	Chef du service de la formation professionnelle	30
	Directeur des partenariats	40
	Directeur des relations internationales et européennes	40
	Directeur du campus de Palaiseau	30
	Directeur d'UMR sous tutelle AgroParisTech	60
	Directeur adjoint d'UMR sous tutelle AgroParisTech	30
	Directeur des formations doctorales	40
	Directeur adjoint des formations doctorales	20
	Directeur de l'école doctorale ABIES	40

	Directeur adjoint de l'école doctorale ABIES	20
	Directeur de <i>graduate school</i> de l'université Paris-Saclay	60
	Directeur adjoint de <i>graduate school</i> de l'UPSaclay	30
	Conseiller académique du SCAV	40
	Directeur de l'évaluation et de la RSE	40
Groupe 1 Responsabilités particulières ou missions temporaires	Coordinateur de master Erasmus Mundus ou de projet UE Horizon yc réseaux doctoraux	25
	Directeur des études et de la pédagogie	25
	Directeur de campus de province	25
	Responsable de l'itinéraire entrepreneuriat	25
	Responsable de la coordination d'un tiers lieu	25
	Animateur groupe de travail réforme	25
	Membre du copil Réforme	15
	Chef d'équipe d'UMR exerçant les entretiens d'au moins 20 personnes permanentes	15

La valeur du point est définie par décision du directeur général, dans la limite de l'enveloppe attribuée de 248 200€.

Le président du conseil d'administration

 Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

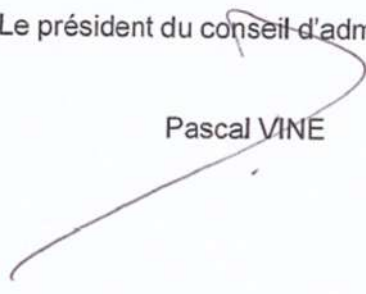
Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les documents d'aménagement concernant les forêts de Brin, de la Sivrite et du Chapitre.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-18

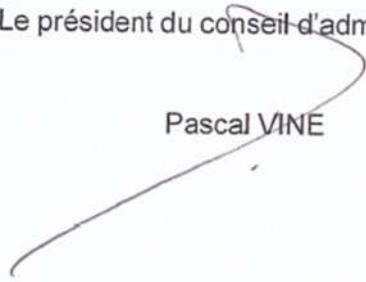
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les règlements des études ingénieur sous statut étudiant et sous statut apprenti pour l'année 2026-2027

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture (notamment son article 52)

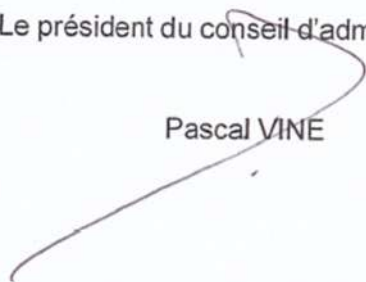
Vu l'avis du conseil des enseignants du 4 juin 2026,

Vu l'avis du conseil scientifique du 21 mai 2026,

Sur proposition du directeur général,

Décide de nommer Claire CHENU, professeur émérite, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture (notamment son article 52)

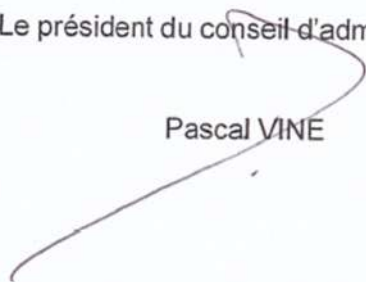
Vu l'avis du conseil des enseignants du 15 mars 2026,

Vu l'avis du conseil scientifique du 19 mars 2026,

Sur proposition du directeur général,

Décide de nommer Thierry DORE, professeur émérite, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-21

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture (notamment son article 52)

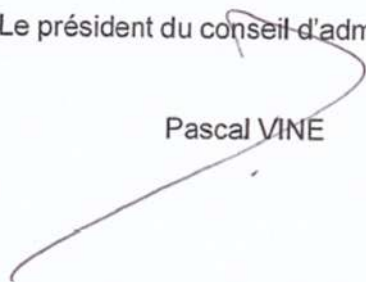
Vu l'avis du conseil des enseignants du 15 mars 2026,

Vu l'avis du conseil scientifique du 19 mars 2026,

Sur proposition du directeur général,

Décide de renouveler Martine ESTEBAN-DECLOUX, professeur émérite, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-22

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture (notamment son article 52)

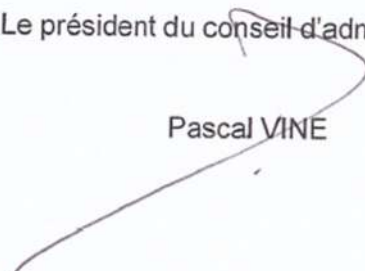
Vu l'avis du conseil des enseignants du 4 juin 2026,

Vu l'avis du conseil scientifique du 17 juin 2026,

Sur proposition du directeur général,

Décide de nommer Jean-François HUNEAU, professeur émérite, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2026**

DELIBERATION 2026-23

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

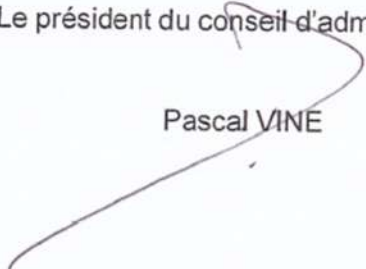
Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu la note d'accompagnement,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le projet PEI-AGRI PROPICES ainsi que son plan de financement.

Le président du conseil d'administration
Pascal VINE



Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

Conseil d'administration Séance du 23 juin 2026

DELIBERATION 2026-24

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu la délibération 2024-29 du conseil d'administration en date du 24 novembre 2024,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les modifications tarifs de formation pour l'année 2026 présentés dans le tableau ci-dessous.

L'ensemble des autres tarifs 2025 approuvés par la délibération 2024-29 du conseil d'administration en date du 24 novembre 2024, restent inchangés pour l'année 2026.

GRILLE TARIFAIRE	
AUDITEURS en Certificat de Spécialité (CS) parcours GEEFT, tarifs du module facultatif "Forêt tropicale humide" ajoutés aux frais d'inscription du CS	
Tarif plein (avec billets Aller et Retour)	2 000 €
Tarif réduit (sans billets Aller et Retour)	700 €
AUDITEURS du Mastère Spécialisé (MS) parcours FNS-MI	
Tarif 1 incluant le module "forêt tropicale humide" (avec billet aller et retour)	12 300 €
Tarif 2 incluant le module "forêt tropicale humide" (avec billet aller et retour)	11 300 €
Tarif 3 incluant le module "forêt tropicale humide" (avec billet aller et retour)	10 300 €
si absence de billet aller et retour pour la réalisation du module " forêt tropicale humide "	réduction du tarif de 1300€
AUDITEURS de la FORMATION COURTE "Forêt tropicale Humide"	
Tarif plein (avec billets Aller et Retour)	4 900 €
Tarif réduit (avec billets Aller et Retour)	3 600 €
Personnel rattaché UMR ECOFOG (M2 BEE-Kourou, stagiaires/doctorants, agents UMR)	- €
INGENIEUR	
ingénieur en 3ème année du cycle en contrat de professionnalisation	22€ de l'heure de formation
THESE SUR TRAVAUX	
Tarif	1 000 €

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	: